



Syndicat Des Greffiers de France - FO

www.syndicatdesgreffiersdefrance.com



Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

COMITE TECHNIQUE DES SERVICES JUDICIAIRES DU 19 AVRIL 2018

Les déclarations liminaires des représentants du personnel ont été l'occasion d'échanges aussi vifs que multiples quant aux chantiers de la justice. Les organisations syndicales ont maintenu leur rejet de réformes aboutissant en réalité à une carte judiciaire, via des chambres détachées et des spécialisations des sites sans aucune garantie offerte aux effectifs. Il a aussi été souligné l'attachement des agents au service public et au contact avec les justiciables. Devant les dénégations du directeur des services judiciaires et ses tentatives d'explications diverses, force était de constater qu'aucun dialogue constructif n'a pu s'instaurer, chacun campant sur ses positions.

Un débat a aussi eu lieu concernant le sous effectif : M Huber le sous directeur des greffes prend la parole et présente des explications sur les 8 % de vacances relevés dans les services judiciaires (1500 emplois) :

Nous avons fait 10 000 recrutements dans les SJ depuis 10 ans et pourtant depuis 2011 il y a une explosion du taux de vacances.

La localisation était faite en fonction des besoins estimés des juridictions et parfois il y a une incapacité à recruter pex départ en cours d'année de greffiers (réussite de concours, détachements, temps passé à l'eng, retraites...)

I / Localisation des emplois au titre de 2018

Pour les fonctionnaires :

La note de la DSJ du 4 juillet 2017 sur la procédure d'allocation des RH et la préparation des dialogues de gestion 2017 2018 affiche un double objectif : poursuivre le rééquilibrage des structures d'emploi au sein des juridictions, la maîtrise de la vacance d'emploi dans un cadre pluriannuel.

Les demandes étaient à formuler selon trois thématiques : prise en compte des besoins locaux, poursuite de la mise en œuvre du PLAT(plan anti-terrorisme) , poursuite de la mise en œuvre de la réforme statutaire des greffes.

Cet automne les dialogues de gestion ont eu lieu selon la méthode habituelle, soit l'analyse des prévisions au regard des sorties définitives

Les chefs de cour ont fait 1075 demandes dont 729 par créations : 55 % pour des greffiers et 69 % en TGI. La priorité selon la DSJ, est donnée à la résorption de la vacance.

La requalification des C en B se poursuit avec 108 suppression d'agents et 108 créations de greffiers. Les greffiers augmentent de 82 emplois en global, cette hausse résulte de la requalification des C en B et de la transformations de directeurs en GF : 72 créations et 13 GF

L'évolution 2017 -2018 qui nous est présentée fait apparaître + 85 sur les greffiers mais suppressions pour les adjoints.

En 2018 il est prévu de supprimer 82 emplois de fonctionnaires :

- Directeurs et catégorie A : 32 suppressions
- Greffiers : 85 créations : 13 Greffiers fonctionnels, 72 greffiers supplémentaires
- SA création de 15 emplois dont 9 en SAR- C : 150 suppressions (145 AA et 5 techniques)

Les objectifs prioritaires sont ainsi réalisés selon la présentation de la DSJ :

- renfort des effectifs du parquet : 33 emplois de greffiers sur les 85 sont fléchés pour le parquet (soit 40 % des créations de greffiers)
- poursuite de la mise en œuvre de la réforme statutaire : 19 emplois fonctionnels de DSG et 13 emplois de greffiers supplémentaires.

Pour les juristes assistants : Priorités locales pointe à pitre et saint martin, accompagnement open data, cour de cassations,

184 créations budgétaires nettes de fonctionnaires prévues sur 5 ans pour les fonctionnaires

Pour les fonctionnaires, quelques chiffres extraits des documents présentés :

Effectif total 21878

Décomposition :

A 1775

A fonctionnels : 148

Greffiers : 10 083

B fonctionnels : 400

SA 709

C bureau : 8334

C technique : 977

=> la structure pyramidale poursuit sa détérioration, il y a plus de greffiers que de C bureau.

Il n'y a que 62 greffiers au TGI de paris (siège) soit autant qu'à Nice alors qu'à Bordeaux ils sont 112. On ne peut que s'interroger sur les solutions apportées à la faible attractivité de la région parisienne.

Alors maintenant nos chiffres repris depuis 2009

Cour d'appel	Nombre de Greffiers en 2009	Nombre de greffiers en 2018	Nombre d'agents perdus ou gagnés sur le ressort pendant la période 2009/2018
Cour de cassation	57	67	+4
Agen	86	96	-15
Aix	579	718	+31
Amiens	245	271	-8
Angers	149	185	+4
Bastia	63	63	-25
Besançon	153	162	-41
Bordeaux	282	317	+3
Bourges	103	113	-33
Caen	180	199	-14
Chambéry	158	179	-21
Colmar	351	383	+4
Dijon	156	177	-3
Douai	525	600	+10

Grenoble	229	252	-26
Limoges	103	114	-25
Lyon	396	448	+19
Metz	210	229	-6
Montpellier	271	334	+57
Nancy	183	204	-20
Nîmes	215	251	+5
Orléans	176	202	-1
Paris	1432	1544	-28
Pau	169	186	-31
Poitiers	185	234	+13
Reims	162	173	-30
Rennes	440	506	-3
Riom	185	191	- 59
Rouen	242	266	- 51
Toulouse	246	304	+54
Versailles	533	616	+39
St Denis de la Réunion	71	145	+113
Basse-Terre	61	90	+21
Cayenne	24	52	+46
Fort de France	54	74	+16
Nouméa	33	45	+23
Papette	35	46	+15
ENG	32	39	+17

Sur 9 ans l'évolution par catégorie

A	B	SA	CB	CT
- 116	+ 1309	+53	- 1762	- 55

Pour les magistrats, depuis 2015 augmentation constante de la localisation.

Pour 2018 il y a 8537 magistrats (8165 en réel y compris en AC).

Depuis 2012 les départs en retraite sont intégralement remplacés. Le périmètre de la localisation s'inscrit dans le cadre d'une attention particulière portée au recrutement pour compenser les départs en retraite et renforce les effectifs des juridictions

En 2018 : 359 auditeurs de la promotion 2016 devraient prendre leurs fonctions début sept 2018
+50 lauréats du concours complémentaire 2017

+ les magistrats recrutés hors concours qui sont en cours de formations

Localisation 2018 : 19 créations de postes par redéploiement sur des priorités identifiées (ex criminalité organisée, lutte contre le terrorisme...) et 37 créations par redéploiement pour le TI Paris

VOTE : unanimement contre des OS

III Approbation du procès-verbal du comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires du 8 décembre 2017
approbation

IV Approbation du procès-verbal du comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires du 19 décembre 2017
Approbation

V Approbation du procès-verbal du comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires du 24 janvier 2018
Approbation

VI Approbation du procès-verbal du comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires du 1er mars 2018
Approbation

VII Présentation du bilan social 2016

Les effectifs réels : une légère hausse par rapport à 2015 toutes car confondus avec toujours un fort taux de féminisation 84%. L'âge moyen de 42 ans reste conforme au reste de la FPE.

Il y a 23 % de temps partiels (très très légère baisse)

Sur la formation : 5516 sessions qui représentent +11 % d'augmentation y compris les sessions informatiques soit une légère hausse du nombre de jours, donc les sessions sont moins longues.

Les plus plébiscitées sont les formations concours, les formations informatiques et celles spécifiques au ministère de la justice. Les greffiers une participation en hausse de +10 % est observée.

Le 1^{er} jan 2017 le DIF devient le CPF : 256 personnes en ont bénéficié en 2015 avec une augmentation de 10 % en 2016.

Concernant les AT et les actes de violence il y a une véritable réflexion et il est observé que les chiffres ne sont pas tous remontés.

Points d'information :

Point d'étape sur l'avancement des travaux du GT Outilgreff TGI.

Un groupe de travail a été mis en place sur le sujet. 4 réunions thématiques ont eu lieu sur la justice civile, l'application des peines, le JLD. L'assistance du magistrat par le greffier et l'accueil du justiciable restent à étudier. Les nouvelles fiches métier servent de base au groupe de travail. Dans le cadre de ces travaux, 6 juridictions pilotes dont Rennes Blois Avignon font un chronométrage de l'accueil du public.

Les juridictions de grande taille (Bobigny Créteil Lyon Marseille Nanterre) vont participer à une réunion en vue de l'examen de l'adaptabilité des données du groupe de travail et de leurs problématiques propres demandant une adaptation de outil greffe. Synthèse de ces travaux en fin d'année puis observatoire et présentation début 2019 aux juridictions. Outil greffe SAR sera repris à la fin de ces travaux.